

**POUR INFORMATION****Colloques, séminaires, ateliers
et réunions analogues approuvés ¹***Table des matières*

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées en mai 2007	1
Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail.....	1
Travail des enfants	1
I/1. Forum sous-régional de femmes du Mékong sur la solidarité et l'autonomisation des femmes face à la traite des personnes et à la discrimination	1
Activités pour les employeurs.....	2
I/2. Conférence interrégionale des employeurs sur le partage des expériences et des enseignements tirés de la lutte contre le travail des enfants.....	2
Secteur de l'emploi	3
Stratégie de l'emploi	3
I/3. Forum régional asien sur la croissance, l'emploi et le travail décent.....	3
Partie II. Propositions approuvées entre mars et mai 2007	5
Secteur de l'emploi	5
Stratégie de l'emploi	5
II/1. Réunion sous-régionale des ministres du travail des pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes sur «le rôle du ministère du Travail dans la promotion de l'Agenda du travail décent dans les Caraïbes»	5
Développement des compétences	6
II/2. Atelier régional de planification OIT/SKILLS-AP/Corée sur la reconnaissance des compétences pour les travailleurs migrants.....	6
II/3. Atelier régional OIT/SKILLS-AP/Corée sur l'amélioration de l'apprentissage sur le lieu de travail en Asie et dans le Pacifique	7

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

Secteur de la protection sociale	8
Migrations de main-d'œuvre.....	8
II/4. Colloque régional sur la gestion des migrations de main-d'œuvre en Asie de l'Est: politiques et résultats.....	8
Le VIH/SIDA et le monde du travail	9
Activités pour les travailleurs.....	9
II/5. Atelier de formation des travailleurs sur «le renforcement de la prévention et de l'accès au traitement du VIH/SIDA en Afrique: la voie à suivre».....	9
Secteur du dialogue social.....	11
Législation du travail.....	11
II/6. Atelier sous-régional sur la réforme de la législation du travail: nouvelles formes de la relation de travail	11
II/7. Atelier de renforcement des capacités sur la législation du travail dans les Etats Membres de l'OIT appartenant à l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales	12
Administration du travail	13
II/8. Atelier sous-régional sur les systèmes d'administration du travail et la réforme de la législation du travail: une approche systémique pour les petites et moyennes entreprises et l'économie informelle	13
II/9. Atelier régional sur la réorganisation des mécanismes de prévention et de règlement des différends en Afrique en vue d'une paix sociale durable ..	14
Activités pour les employeurs	15
II/10. Institut des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO): programme de renforcement des capacités pour les organisations nationales d'employeurs des Caraïbes.....	15
Activités pour les travailleurs.....	16
II/11. Séminaire syndical sous-régional sur le rôle des syndicats dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques du marché du travail en Europe méridionale et orientale	16
Partie III. Informations complémentaires	17
Secteur du dialogue social.....	17
Dialogue social.....	17
III/1. Atelier régional de formation sur «l'organisation d'employeurs efficace» à l'intention des organisations d'employeurs des pays russophones d'Europe orientale et d'Asie centrale	17
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	19

Partie I. Propositions approuvées en mai 2007

Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail

Travail des enfants

I/1. Forum sous-régional de femmes du Mékong sur la solidarité et l'autonomisation des femmes face à la traite des personnes et à la discrimination

Date proposée:	12-13 juillet 2007
Lieu:	Hanoi, Viet Nam
Financement:	Gouvernement du Royaume-Uni (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine (Yunnan), République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs du forum:	i) attirer l'attention sur les résultats obtenus par les organisations féminines et les points focaux pour les questions d'égalité dans leur lutte contre la traite des personnes et la discrimination sexiste, en vue d'inspirer et de renforcer des partenariats actifs dans les pays et dans la sous-région; ii) créer dans la sous-région un espace pour l'échange des informations sur les activités et les expériences spécifiques de chaque pays, l'évaluation des résultats obtenus et l'identification des problèmes récurrents auxquels se heurte la lutte contre la traite des personnes et la discrimination sexiste; iii) envisager des moyens de renforcer les partenariats nationaux entre les mouvements féminins et les points focaux pour les questions d'égalité dans les ministères ainsi que dans les organisations d'employeurs et de travailleurs; iv) définir et mettre au point des mécanismes de solidarité et arrêter un programme sous-régional de coopération, le but des pays participants étant de donner aux femmes les moyens de s'affranchir de l'exploitation sexuelle ou économique.

Experts invités:	Cinq représentants d'organisations féminines (organisations non gouvernementales ou organisations de masse) Responsables vietnamiennes de haut niveau participant à une action communautaire ou à des initiatives sur le lieu de travail
Observateurs:	Coordinateurs provinciaux du syndicat des femmes du Viet Nam Représentants des organismes suivants: – Organisation des Nations Unies – Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) – Organisation internationale pour les migrations (OIM) – Save the Children Royaume-Uni – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs

I/2. Conférence interrégionale des employeurs sur le partage des expériences et des enseignements tirés de la lutte contre le travail des enfants

Date proposée:	27-28 septembre 2007
Lieu:	Istanbul, Turquie
Financement:	Gouvernement de la Norvège (35 000 dollars E.-U.), IPEC ² (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turquie et Ukraine
Composition:	
représentants des employeurs	34 (deux de chaque pays et dix de Turquie)
Objectifs de la Conférence:	i) échanger les expériences et les informations sur les bonnes pratiques utilisées par les entreprises pour combattre le travail des enfants;

² Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

Normes internationales du travail pertinentes:	ii) procéder à un échange de vues sur les expériences et les enseignements tirés par les employeurs de la lutte contre le travail des enfants.
Langues de travail:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
	Anglais, russe et turc

Secteur de l'emploi

Stratégie de l'emploi

I/3. Forum régional asien sur la croissance, l'emploi et le travail décent

Date proposée:	13-15 août 2007
Lieu:	Beijing, Chine
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (250 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Hong-kong, Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	42 (deux de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	21
c) représentants des travailleurs:	21
Objectifs du forum:	i) mettre en application les conclusions de la 14^e Réunion régionale asienne, qui conviait l'OIT à organiser dans la région une manifestation sur la croissance, l'emploi et le travail décent; ii) examiner les scénarios possibles jusqu'en 2015 en matière de croissance, d'emploi et de travail décent et recenser les principaux problèmes que les Etats Membres de la région doivent résoudre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; iii) échanger les expériences, recenser les bonnes pratiques, soutenir les initiatives régionales et sous-régionales et encourager les initiatives visant à promouvoir des stratégies et des programmes favorables à l'emploi;

	iv) enrichir la base de connaissances susceptible d'étayer les engagements pris en vue de promouvoir des modèles de croissance soucieux de n'exclure personne et de créer dans la région des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.
Experts invités:	Le président de la Banque asiatique de développement (BAD) Le secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies (CESAP) Le secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) Le directeur régional du PNUD Des hauts responsables de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI) Une personnalité du monde des affaires connue dans la région
Observateurs:	Des représentants des organismes suivants: – BAD – ANASE – Organisation asiatique de productivité – PNUD – CESAP – Association sud-asiatique de coopération régionale – Banque mondiale ainsi que d'institutions universitaires, de réseaux d'organisations non gouvernementales, de parlements et d'autorités locales
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

Partie II. Propositions approuvées entre mars et mai 2007

Secteur de l'emploi

Stratégie de l'emploi

II/1. Réunion sous-régionale des ministres du travail des pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes sur «le rôle du ministère du Travail dans la promotion de l'Agenda du travail décent dans les Caraïbes»

Date proposée:	15-16 mai 2007
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (48 834 dollars E.-U.) et gouvernements participants (47 340 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago ainsi que les territoires non métropolitains ci-après: Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bermudes, îles Caïmans, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques et Montserrat
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	42 (le ministre du Travail et un autre haut fonctionnaire de chacun des pays)
b) représentants des employeurs:	Un représentant de la Confédération des employeurs des Caraïbes
c) représentants des travailleurs:	Un représentant du Congrès du travail des Caraïbes
Objectifs de la réunion:	i) communiquer des informations complètes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 30 mai - 15 juin 2007), en vue de mettre au point une position des Caraïbes sur ces questions; ii) communiquer des informations complètes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième réunion préparatoire de la Conférence interaméricaine des ministres du travail (juillet 2007), au cours de laquelle les aspects relatifs au travail et des accords de libre-échange seront débattus;

	iii) communiquer des informations complètes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence interaméricaine des ministres du travail (11-13 septembre 2007), en vue de mettre au point une position des Caraïbes sur ces questions; iv) examiner l'établissement d'un socle social dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et les tendances récentes en matière de migration.
Experts invités:	Le Vice-président travailleur du Conseil d'administration du BIT Un haut représentant des employeurs Un haut fonctionnaire du Service du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, la Barbade
Observateurs:	Le secrétaire général de la CARICOM Un haut fonctionnaire de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

Développement des compétences

II/2. Atelier régional de planification OIT/SKILLS-AP/ Corée sur la reconnaissance des compétences pour les travailleurs migrants

Date proposée:	23-25 avril 2007
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (23 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	4
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectif:	Etudier les approches et stratégies tendant à aider les pays d'origine à mieux faire reconnaître les compétences de leurs travailleurs, grâce notamment à la mise au point de normes types régionales de compétence, qui peuvent être utilisées lors de négociations bilatérales en même temps que les normes de compétence coréennes.
Expert invité:	Un expert international
Observateurs:	Agence thaïlandaise de coopération internationale pour le développement (TICA) Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) Banque asiatique de développement (BAD) Banque mondiale Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Normes internationales du travail pertinentes:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; et cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, 2005
Langue de travail:	Anglais

**II/3. Atelier régional OIT/SKILLS-AP/Corée
sur l'amélioration de l'apprentissage
sur le lieu de travail en Asie et dans le Pacifique**

Date proposée:	15-17 mai 2007
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Chine, République de Corée, Inde, Malaisie, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectif de l'atelier:	Mettre à profit l'expérience des pays participants dans ce domaine pour élaborer un nouveau guide concernant l'amélioration de l'apprentissage sur le lieu de travail en Asie et dans le Pacifique.

Expert invité:	Un expert international
Observateurs:	Agence coréenne pour le développement des ressources humaines (HRDK) Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA) Agence nipponne pour la coopération internationale ANASE BAD Banque mondiale CESAP UNESCO
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

Secteur de la protection sociale

Migrations de main-d'œuvre

II/4. Colloque régional sur la gestion des migrations de main-d'œuvre en Asie de l'Est: politiques et résultats

Date proposée:	16-18 mai 2007
Lieu:	Singapour
Financement:	Union européenne (25 800 dollars E.-U.), gouvernement du Japon (13 085 dollars E.-U.) et Université de gestion des entreprises de Singapour (27 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, République de Corée, Hong-kong, Chine, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	13
b) représentants des employeurs:	13
c) représentants des travailleurs:	13
Objectifs du colloque:	i) examiner certaines questions abordées dans les politiques de migrations de main-d'œuvre dans la région, leurs objectifs et leurs incidences avérées, en particulier sur les conditions d'emploi des travailleurs migrants;

	ii) tirer les enseignements de l'expérience sur la façon dont les politiques pourraient être mieux conçues et gérées en vue de combler l'écart entre les objectifs et les résultats.
Experts invités:	Experts invités par l'Université de gestion des entreprises de Singapour
Observateurs:	Association de coopération économique Asie-Pacifique BAD CESAP Forum asien des migrants Institut asien pour le leadership stratégique Institut pour les études en Asie du Sud-Est OIM Organisation régionale pour l'Asie et le Pacifique de la CISL Secrétariat de l'ANASE Tenaganita (ONG)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997
Langue de travail:	Anglais

Le VIH/SIDA et le monde du travail

Activités pour les travailleurs

II/5. Atelier de formation des travailleurs sur «le renforcement de la prévention et de l'accès au traitement du VIH/SIDA en Afrique: la voie à suivre»

Date proposée:	23-25 mai 2007
Lieu:	Nairobi, Kenya
Financement:	OIT/SIDA ³ (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie
Composition:	
représentants des travailleurs:	12

³ Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.

Objectifs de l'atelier:	i) renforcer la capacité des coordonnateurs syndicaux pour le VIH/SIDA d'intensifier de manière effective les programmes de prévention du VIH/SIDA et d'aider les travailleurs, leurs familles et les communautés dans lesquelles ils vivent à avoir accès au traitement du VIH/SIDA; ii) leur permettre de prendre des décisions et de répondre rapidement aux défis que pose la pandémie.
Experts invités:	Trois consultants et chercheurs travaillant actuellement dans le domaine du VIH/SIDA
Observateurs:	Des représentants des organismes suivants: – du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme – du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA – de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985; convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982; recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que les recueils de directives pratiques et autres textes suivants: Prise en charge des questions d'alcoolisme et de toxicomanie sur le lieu de travail. Recueil de directives pratiques du BIT (Genève, 1996); Protection des données personnelles des travailleurs. Recueil de directives pratiques du BIT (Genève, 1997); Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail; Principes techniques et éthiques de la surveillance de la santé des travailleurs: Principes directeurs, série Sécurité, hygiène et médecine du travail, n° 72 (Genève, 1998)
Langues de travail:	Anglais et français

Secteur du dialogue social

Législation du travail

II/6. Atelier sous-régional sur la réforme de la législation du travail: nouvelles formes de la relation de travail

Date proposée:	27-28 août 2007
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	Gouvernement des Pays-Bas (30 000 dollars E.-U.) et budget ordinaire de l'OIT (53 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs:	i) familiariser les mandants tripartites avec les incidences de l'adaptation de la législation du travail en vigueur aux normes et pratiques internationales; ii) aider les participants à mettre en commun des informations et à comprendre la relation de travail, et leur indiquer comment évaluer le phénomène dans leurs pays respectifs; iii) aider les participants à examiner les mesures appropriées et les bonnes pratiques qui permettront de promouvoir la protection des droits sur le lieu de travail.
Observateurs:	Un représentant du Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC) Un représentant du groupe des employeurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA)
Norme internationale du travail et autre texte pertinents:	Recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, et résolution concernant la relation de travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail (juin 2006)
Langue de travail:	Anglais

**II/7. Atelier de renforcement des capacités
sur la législation du travail dans les Etats
Membres de l'OIT appartenant à l'Organisation
des Etats des Caraïbes orientales**

Date proposée:	22-25 mai 2007
Lieu:	Castries, Sainte-Lucie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.) et gouvernement du Canada (11 230 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	i) passer en revue les résultats de l'étude comparative sur la législation nationale et sur les lois du travail types de la CARICOM; ii) développer la capacité nationale et sous-régionale de recommander une élaboration participative de la législation du travail et d'y prendre part; iii) déterminer dans le cadre d'un processus de consultation les domaines, s'il y en a, où d'autres lois du travail types peuvent être nécessaires pour faire avancer le processus d'intégration régionale.
Expert invité:	Un consultant en législation du travail
Observateurs:	Un représentant du secrétariat de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OEEO) Le chef du Service du marché et de l'économie uniques de la CARICOM Le Coordonnateur résident du PNUD pour la Barbade et l'OEEO Un représentant du gouvernement, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs de Sainte-Lucie
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; et convention (n° 158) sur le licenciement, 1982
Langue de travail:	Anglais

Administration du travail

II/8. Atelier sous-régional sur les systèmes d'administration du travail et la réforme de la législation du travail: une approche systémique pour les petites et moyennes entreprises et l'économie informelle

Date proposée:	30 juillet - 3 août 2007
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (37 500 dollars E.-U.) et ARLAC ⁴ (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Egypte, Ethiopie, Kenya, Malawi, Nigéria et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de l'atelier:	i) analyser le rôle du dialogue social en vue de promouvoir une réforme moderne de la législation du travail qui puisse soutenir les petites et moyennes entreprises et l'économie informelle; ii) déterminer les défis que pose la mondialisation pour les législations nationales du travail et proposer la voie à suivre, eu égard en particulier aux petites et moyennes entreprises et à l'économie informelle; iii) aider les participants à examiner les mesures appropriées et les bonnes pratiques qui permettront de promouvoir la protection des droits sur le lieu de travail.
Experts invités:	Un consultant international et un consultant régional
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 64) sur les contrats de travail (travailleurs indigènes), 1939; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique,

⁴ Centre régional africain d'administration du travail.

1978; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail: Anglais

II/9. Atelier régional sur la réorganisation des mécanismes de prévention et de règlement des différends en Afrique en vue d'une paix sociale durable

Date proposée: 27-31 août 2007

Lieu: Harare, Zimbabwe

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (37 500 dollars E.-U.) et ARLAC (10 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Lesotho, Maurice, Namibie, Soudan, Swaziland et Zimbabwe

Composition:

a) représentants des gouvernements: 7

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectif: Analyser et proposer des stratégies intégrées et harmonisées pouvant servir à promouvoir et à renforcer la gestion des conflits.

Experts invités: Un consultant international et un consultant régional

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 28) sur la protection des dockers contre les accidents, 1929; convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 64) sur les contrats de travail (travailleurs indigènes), 1939; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962; convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980]; convention (n° 134) sur la prévention des accidents (gens de mer), 1970; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 158) sur le licenciement, 1982; convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985; convention (n° 167) sur la sécurité et la santé

dans la construction, 1988; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Langue de travail:

Anglais

Activités pour les employeurs

II/10. Institut des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO): programme de renforcement des capacités pour les organisations nationales d'employeurs des Caraïbes

Date proposée: 25-29 juin 2007

Lieu: Kingston, Jamaïque

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.) et Centre international de formation de Turin (25 000 dollars E.-U)

Couverture géographique: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
ainsi que les territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bermudes, îles Caïmanes, îles Vierges britanniques, Montserrat, îles Turques et Caïques

Composition:

représentants des employeurs: 21 (un de chaque pays et de chaque territoire)

Objectifs du programme:

- i) former les représentants des organisations nationales d'employeurs des Caraïbes aux techniques de base d'organisation de l'entreprise, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la stratégie, du conseil, de la constitution de revenus/des services et de la communication, au moyen de la série de guides intitulée «The Effective Employers' Organization» publiée par le Bureau des activités pour les travailleurs;
- ii) examiner des études de cas provenant d'un ensemble d'organisations d'employeurs des Caraïbes, échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques, identifier les principaux thèmes et sujets suggérés par la situation actuelle dans les Caraïbes, au plan tant national que régional.

Experts invités:

Représentants des employeurs et consultants externes

Observateur:

Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC)

Normes internationales du travail pertinentes:
Langue de travail:

Les normes fondamentales du travail sur lesquelles repose l'Agenda du travail décent de l'OIT
Anglais

Activités pour les travailleurs

II/11. Séminaire syndical sous-régional sur le rôle des syndicats dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques du marché du travail en Europe méridionale et orientale

Date proposée: 7-9 juin 2007

Lieu: Kotor, Monténégro

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (26 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, République de Moldova, Monténégro, Serbie et Ukraine

Composition:
représentants des travailleurs: 21

Objectifs du séminaire:

- i) renforcer la capacité des experts syndicaux à élaborer, suivre et évaluer des politiques du marché du travail;
- ii) promouvoir la mise en place d'un réseau national pour de futurs échanges d'informations et de connaissances sur le marché du travail;
- iii) élaborer un plan d'action sur l'action syndicale relative à la politique du marché du travail.

Observateurs: Confédération européenne des syndicats
Fondation Friedrich Ebert

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004.

Langues de travail: Albanais, bosniaque, croate, anglais, russe et serbe

Partie III. Informations complémentaires

Secteur du dialogue social

Dialogue social

III/1. Atelier régional de formation sur «l'organisation d'employeurs efficace» à l'intention des organisations d'employeurs des pays russophones d'Europe orientale et d'Asie centrale⁵

Ancienne date: 26-29 juin 2007

Nouvelle date: 2-5 octobre 2007

Genève, le 21 mai 2007.

⁵ Document GB.298/Inf.2, point I/4.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

Date	Titre de la réunion	Lieu
AFRIQUE 2007		
30 juillet - 3 août	Atelier sous-régional sur les systèmes d'administration du travail et la réforme de la législation du travail: une approche systémique pour les petites et moyennes entreprises et l'économie informelle (budget ordinaire de l'OIT et CRADAT ¹)	Harare, Zimbabwe
27-28 août	Atelier sous-régional sur la réforme de la législation du travail: nouvelles formes de la relation de travail (budget ordinaire de l'OIT)	Harare, Zimbabwe
27-31 août	Atelier régional sur la réorganisation des mécanismes de prévention et de règlement des différends en Afrique en vue d'une paix sociale durable (budget ordinaire de l'OIT et CRADAT)	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE 2007		
12-13 juillet	Forum sous-régional des femmes du Mékong sur la solidarité et l'autonomisation des femmes face à la traite des personnes et à la discrimination (gouvernement du Royaume-Uni)	Hanoi, Viet Nam
13-15 août	Forum régional asiatique sur la croissance, l'emploi et le travail décent (budget ordinaire de l'OIT)	Beijing, Chine
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2007		
Deuxième moitié de juin (trois jours)	38 ^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR ² (pays participant au SENA ³ , budget ordinaire de l'OIT et CINTERFOR)	Santafé de Bogotá, Colombie
25-29 juin	Institut des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO): programme sous-régional de renforcement des capacités pour les organisations nationales d'employeurs des Caraïbes (budget ordinaire de l'OIT et Centre international de formation de Turin)	Kingston, Jamaïque
EUROPE ET ASIE CENTRALE 2007		
2-5 octobre	Atelier régional de formation sur «l'organisation d'employeurs efficace» à l'intention des organisations d'employeurs des pays russophones d'Europe orientale et d'Asie centrale (budget ordinaire de l'OIT et Centre international de formation de Turin)	Kiev, Ukraine
18-19 octobre	Séminaire sous-régional tripartite sur le règlement des conflits du travail par la médiation, la conciliation, l'arbitrage et les tribunaux du travail dans les pays d'Asie centrale et du Caucase (gouvernement de Chypre, gouvernement de la Grèce et budget ordinaire de l'OIT)	Larnaca, Chypre
INTERRÉGIONAL 2007		
27-28 septembre	Conférence interrégionale des employeurs sur le partage des expériences et des enseignements tirés de la lutte contre le travail des enfants (gouvernement de la Norvège et IPEC ⁴)	Istanbul, Turquie

¹ Centre régional africain d'administration du travail. ² Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle.

³ *Servicio Nacional de Aprendizaje* (Service national d'apprentissage), Colombie. ⁴ Programme international pour l'abolition du travail des enfants.